

COMPTE RENDU du COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 29 janvier 2013.

L'ordre du jour portait sur l'approbation du règlement intérieur du CTL, le bilan de la campagne évaluation/notation de 2012, la présentation du DUERP et le plan annuel de prévention validés lors du dernier CHS-CT.

Cette instance a été présidée par M.CHAPON. Les responsables des ESI de Nevers, de Clermont-Parlette et Clermont-Guichard étaient présents.

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur Le Président, les élu(e)s de la CGT DISI Pays du Centre ne peuvent pas passer sous silence l'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Les négociations nationales dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés.

En effet, ce n'est pas de sécurisation de l'emploi dont il est question dans cet accord. La sécurisation n'y est conçue qu'au profit des entreprises, pour se prémunir de toute obligation de transparence et de justification, et se constituer une véritable immunité judiciaire.

Une traduction de ces accords dans la loi entraînerait de nombreux reculs. Le patronat a réussi à imposer ses mots d'ordre : flexisécurité et compétitivité, c'est à dire précarité, baisse des salaires et perte de droits sociaux. Par contre rien n'est prévu pour empêcher les grands groupes d'augmenter leurs rendements financiers en fermant ou en délocalisant des entreprises rentables, et ce point n'est qu'un exemple !

La CGT agira pour que le sénat et l'Assemblée Nationale élaborent et votent de véritables mesures pour l'emploi, pour lutter contre la précarité et défendre les droits des salariés.

Cela doit passer par une autre répartition des richesses produites par le travail.

Dans la Fonction Publique, le constat est fait depuis plusieurs années que la situation se dégrade pour les personnels comme pour les usagers :

- En 5 ans, 150000 emplois ont été supprimés qui ont pour conséquences des abandons de missions, des dégradations de la vie au travail, etc...*
- Au niveau des salaires, jamais la situation n'a été aussi catastrophique.*
- Le jour de carence est injuste et économiquement inefficace.*
- Trop d'agents non-titulaires alors qu'ils devraient être titularisés se retrouvent dans la précarité.*

Sur l'évolution des conditions de travail dans la Fonction Publique, même la presse dans le magazine « santé et travail » s'en fait l'écho, et notamment avec un article consacré aux agents de la DGFIP « Stress majoré pour les agents des Finances Publiques ».

Le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle notamment lutter contre les inégalités et les injustices sociales.

C'est pour porter nos revendications en matière d'emplois, salaires, abrogation du jour de carence et l'amélioration de nos conditions de travail que notre organisation syndicale avec Solidaire et FSU appelle à une journée de grève et de manifestation le 31 janvier.

La CGT demande à ce que de véritables négociations s'instaurent en national, au niveau de la Fonction Publique, de notre ministère et de notre Direction Générale.

Nous revendiquons un véritable dialogue social, et non cette mascarade que les différentes directions nous jouent depuis plusieurs années.

Les élu(e)s de la CGT vous interpellent concernant la mise en place de l'entretien professionnel pour cette année.

La mise en place de cette réforme est à l'image du dialogue social décrit précédemment.

La Direction Générale a démontré son sens aigu de la concertation et de la communication.

La CGT vous rappelle l'absence de nouvelles discussions de la part de l'Administration sur ce sujet depuis le mois de juillet, alors que les Organisations Syndicales en étaient demandeuses.

Nous précisons que l'Administration n'a à ce jour programmé aucun groupe de travail.

Également, aucune information n'a été communiquée aux agents par la direction générale quant aux changements que ce nouveau système induira dans la façon dont ceux-ci vont être évalués.

La CGT Finances Publiques condamne fermement ce procédé décidé sans aucune concertation.

La CGT Finances Publiques exige donc qu'aucun entretien ne soit programmé tant que le dispositif ne sera pas stabilisé et qu'une information claire et précise ait été diffusée aux agents.

A l'ordre du jour de ce comité, figure l'approbation du règlement intérieur. Encore une fois, nous déplorons l'absence d'un véritable dialogue dans la mesure où les propositions d'aménagement du règlement, présentées par les organisations syndicales nationales, n'ont fait ensuite l'objet d'aucune concertation.

De plus il est clairement indiqué que «sauf situations tout à fait particulières, dûment justifiées et validées préalablement par le bureau RH1A, ce règlement intérieur devra être adopté en l'état par le Président du CTL.».

Drôle de conception du dialogue ! Nous pouvons toujours en débattre, nous serons au minimum entendu mais en aucun cas écouté ! »

Les réponses du Président ==>

Le Président ne s'est pas exprimé sur les accords interprofessionnels.

==> pourtant nous risquons, tous, d'être touchés d'une manière ou d'une autre : par exemple avec nos enfants qui seront plus dans la précarité.

Concernant les salaires, les emplois et le jour de carence, il renvoie la discussion au niveau national.

Pour lui, cela ne relève pas du niveau local.

Par contre sur les conditions de vie au travail, il a tenu à nous démontrer que la DGFIP a mené des actions pour les améliorer avec le DUERP, le plan de prévention, les espaces de dialogues,...

Il a même expliqué qu'un cursus de formation sur les conditions de vie au travail a été mis en place.

Également que la DGFIP agissait pour la promotion sociale et l'égalité des chances : 160 jeunes ont été recrutés avec le Pacte (dont 3 à Clermont-Guichard), 275 emplois de travailleurs handicapés recrutés, 8^{ème} échelon pour le cadre C administratif, les promotions avec le plan de qualification ministériel, la mise en place du nouvel espace statutaire pour les contrôleurs.

Tous les chiffres donnés ne satisfont pas la CGT. Pour ceux qui ont pu bénéficier de ces mesures, c'est bien.

Mais nous revendiquons un recrutement par concours tel qu'il est écrit dans les statuts de la Fonction Publique. Concernant le recrutement des handicapés, la loi impose un pourcentage de travailleurs handicapés dans chaque entreprise, dans le privé comme dans le public, donc ce n'est pas une nouveauté !. Pour le 8^{ème} échelon, c'est de « la poudre au yeux » car au vue des critères, beaucoup de collègues partiront en retraite sans y arriver. Le rapport entre ceux qui en bénéficient et ceux qui pourraient en bénéficier est très faible.

Sur ce sujet, la CGT est claire : toutes les mesures apportées pour le moment ne pourront inverser la tendance de la détérioration, de la casse des services publiques. Il est impératif d'arrêter les suppressions de postes et de créer des emplois et là nous commencerons à voir une amélioration.

Cette année pour la 1^{ère} fois, le fort pourcentage de suppressions de postes est supporté par la catégorie B. Ce constat s'explique par le fait que, suite aux nombreuses années de « coupe importante » en catégorie C, il aurait été difficile à l'administration de continuer sur cette lancée !!

Le Directeur a tenu à préciser que cette année même les cadres supérieurs étaient mis à contribution avec 159 suppressions de A+.

La CGT a dénoncé que depuis ces dernières années, nous assistons à une harmonisation pour le haut. En effet, la fusion a bénéficié principalement aux cadres supérieurs.

La CGT a demandé d'avoir connaissance du nombre d'agents partant en retraite pour 2013 et d'avoir l'engagement de la Direction pour leurs remplacements.

Le Directeur nous communiquera l'information et s'engage à demander le remplacement des agents qui partent. Le pôle ressource suit de près toutes ces évolutions afin de faire remonter au plus vite l'information à la centrale en vue de la préparation du mouvement de mutations.

Sur l'entretien professionnel, il a voulu faire la promotion de ce nouveau dispositif. **(nous y serions gagnants !)**

Il a souligné que sa mise en place fait suite à des négociations nationales.

La CGT est intervenue fermement pour dénoncer cette affirmation.

Comme mentionné dans notre déclaration liminaire, l'entretien professionnel est mis en place sans de véritables négociations.

Les OS nationales demandaient un bilan de l'expérimentation menée depuis ces dernières années dans nos ministères ==> rien !

Pour preuve du dialogue social dégradé, l'instruction a été modifiée le 26 décembre et les OS nationales n'en ont pas été informées !!

Belle concertation !!

Le directeur a signalé qu'à la DISI, il y aura une communication et une concertation lors de la réunion des cadres le 7 février et que les agents ont les renseignements sur Ulysse.

Les grandes lignes sont : la suppression de la note chiffrée, les réductions d'ancienneté allant de 1 à 2 mois (les 3 mois ne s'appliqueraient pas à la DGFIP), 70% des agents pourraient bénéficier d'une réduction, instauration d'un recours hiérarchique.

La CGT avec l'intersyndicale interviendra prochainement auprès de l'ensemble des agents de la DISI pour donner des explications et des consignes.

En attendant, ne pas hésiter à contacter un militant si besoin.

Concernant l'ESI Clermont-Parlette, le Directeur confirme le départ des serveurs IBM fin 2014. Il affirme que l'ensemble des personnels sera maintenu sur site avec le métier d'informaticien.

1) L'approbation du règlement intérieur du CTL :

La CGT a demandé une suspension de séance pour pouvoir en débattre avec l'ensemble des autres élus du personnel.

Puis, à l'unanimité, les élus du personnel ont refusé de voter en expliquant ne pas vouloir débattre et se prononcer sur un règlement intérieur :

- tant que celui-ci ne fait l'objet d'une véritable concertation avec leurs représentants nationaux.
- tant qu'il doit être adopté en l'état par les représentants locaux.

Le dialogue social est totalement faussé !!

2) Bilan de la campagne d'évaluation/notation 2012 :

Le Directeur a rappelé que la dotation du nombre de majorations de note allouées à notre direction est en fonction de la population d'agents à noter ==> taux global 50,75%

Les agents bénéficiaires d'une majoration ==> 50,15%

Mis en réserve pour l'ensemble de chaque filière ==> Cadre A : rien

==> Cadre B : un 0,02

==> Cadre C : un 0,02

Les demandes de révision de notation ou d'appréciation :

==> dans la filière Gestion Publique, il y a eu aucune.

==> dans la filière Fiscale, il y a eu : Cadre A ==> 1 demande ==> Obtention que sur les appréciations.

Cadre B ==> 2 demandes ==> 1 dossier a obtenu un 0,02.

Cadre C ==> 2 demandes ==> 1 dossier a obtenu un 0,02..

Deux agents ont déposé un recours en CAPN.

Cette année, le constat a été encore fait que les pourcentages de majorations sont inférieurs pour les agents féminins à temps partiels par rapport à celles exerçant à temps plein.

Y aurait-il de la discrimination sur le Temps Partiel ?

Pour l'affirmer, il faudrait avoir les mêmes tableaux mais au niveau national.

3) DUERP et plan de prévention :

Le Directeur a rappelé sa mise en ligne sur le site Ulysse de la DISI.

Il a annoncé qu'il organisera un groupe de travail local début 2013. Ainsi nous ne rencontrons pas les contraintes calendaires comme en 2012. Chacun aura plus de temps pour étudier le DUERP qui n'est pas un document facile à s'approprier.

4) Questions diverses :

- La CGT a demandé un calendrier sur le semestre de toutes les instances.

- Il a été soulevé le problème des règles de gestion différentes suivant les ESI, notamment pour les déplacements.

Là encore, la CGT a rappelé le dialogue social catastrophique à la DGFIP : la Direction veut bien dialoguer mais pas négocier !!! Elle ne tient pas compte des revendications des syndicats donc des agents !

C'est entre autre pour cette raison que nos représentants nationaux boycottent les réunions informelles comme les groupes de travail (GT) car l'Administration impose de nouvelles règles en se targuant de l'approbation des OS du simple fait de leur présence aux GT nationaux !

La CGT a rappelé au Directeur qu'elle était intervenue sur ce sujet début septembre auprès de lui. En l'absence de négociations nationales sur la circulaire des règles de gestion, nous lui avons demandé d'appliquer à l'ensemble des agents de la DISI le dispositif local le plus favorable, ce qu'il avait accepté sur le moment

La CGT n'acceptera aucun sous entendu : En demandant une compensation de leurs temps de trajet, les agents ne volent pas l'Administration !!!!!!!

Au nom de son comité de direction, le directeur a affirmé qu'il n'y avait aucun sous-entendu et qu'il allait se concerter avec les chefs d'établissement pour nous soumettre une proposition de compensation de temps.

Concernant les collègues des CID de la 2^{ème} vague, la CGT a demandé si une réflexion concertée avait été menée pour la problématique des jours de congés imposés par les DDFIP, ce qui a pour conséquence la fermeture des bureaux de ces collègues.

Le Directeur nous a annoncé la rédaction d'une note qui indiquera que les CID de la 2^{ème} vague suivront les « ponts » de la DDFIP où ils sont implantés physiquement. Il nous a affirmé que cette note fait suite à une concertation avec les CID. Concernant les agents CID exerçant sur une résidence où se situe un ESI, une note a déjà précisé leur situation.

La CGT a également fait remonter une question récurrente de la part de nos collègues travaillant dans les ex-DI : Avant le passage en DISI, ces établissements fermaient lors de « ponts naturels », quand l'ensemble des services de la DRFIP l'étaient. Pourquoi en serait-il autrement maintenant ?

Le Directeur rappellera à l'ensemble des agents la note de Mme Biet-Charreton lors de la mise en place des DISI sur la volonté de la Direction Générale de n'avoir aucun ESI fermé lors de « pont ».

Par contre, le Directeur a précisé qu'il ne voyait aucun inconvénient que 100% des agents d'un service fasse un pont, à condition que ce soit compatible avec leurs missions.

Les débats se sont terminés à 13h.

La délégation CGT était composée de Pascale Baldo et Alain Jolliet en qualité de titulaires et de Laurent Vermande en qualité de suppléant.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>